

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 29 Juin 2010 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe VIVENDI.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 6 000 000 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : Maroc Telecom, Casanet et sera réalisée au prix de 151,27 dirhams par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2010 sous le n°D.10-0118, la notice d'information du FCPE « OPUS VIVENDI » inscrite sous le numéro de code AMF 09861, la notice d'information du compartiment « OPUS 10 LEVIER » inscrite sous le numéro de code AMF 10401 et par le règlement du PEG et son avenant n°7.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines de VIVENDI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/024/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières